



AIDE DESTINÉE AUX FONCTIONNAIRES DU TRIBUNAL

30 janvier 2012



Le syndicat du personnel du TPIY lance un projet de formation novateur

Le syndicat du personnel du TPIY, en coopération avec plusieurs partenaires européens, a célébré le lancement d'un projet sans précédent de la Commission européenne, destiné à aider les fonctionnaires vulnérables du TPIY et à leur permettre de suivre des formations.

Ces fonctionnaires sont, par exemple, les personnes proches de l'âge de la retraite, celles qui rentrent dans des pays où le taux de chômage est élevé, ou celles dont les compétences sont particulièrement spécifiques. Le projet sera nommé par son acronyme, SNOVE (Supporting the Needs of Vulnerable Employees).

Le Greffier du TPIY, John Hocking, a ouvert la cérémonie organisée pour le lancement du projet, en présence de fonctionnaires du Tribunal, des organisations partenaires du projet et des représentants des ambassades de Bosnie, de Macédoine et de Finlande.

Afin de garantir le succès du projet, le syndicat du personnel du TPIY a uni ses forces avec quatre autres institutions connues pour leur grande expérience des questions liées à l'emploi et des formations professionnelles : La General Federation of Trade Unions (Grande-Bretagne), Tyovaen

Akatemia (Finlande), l'École Supérieure de Commerce de Toulouse (France) et le Balkan Institute for Labour and Social Policy (Bulgarie). Ces partenaires contribuent à la préparation, à la coordination et à la mise en place du projet dans leur pays respectifs.

« En temps normaux, les employés vulnérables ont besoin d'aide pour réintégrer le marché du travail et dans le contexte actuel des profondes restructurations associées à la crise mondiale, le nombre de personnes confrontées à une situation d'emploi précaire augmente », a déclaré Jonathon Winterton, de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse. « Le projet SNOVE a un potentiel considérable s'agissant de mettre des moyens adaptés à disposition des fonctionnaires qui courent le risque de perdre leur emploi et de promouvoir une approche plus sociale de la restructuration. Dans la perspective de l'évolution démographique à moyen terme en Europe, les

employeurs doivent envisager des stratégies de recrutement qui puissent également servir à combattre l'exclusion sociale et à promouvoir la diversité. SNOVE peut s'inscrire dans le cadre d'une initiative qui profiterait à tous les participants. »

Le syndicat du personnel du TPIY et ses partenaires identifieront ensemble les fonctionnaires les plus vulnérables, détermineront exactement le type de formation qui leur sera le plus utile et organiseront des formations qui seront attentivement suivies et entièrement accréditées par les autorités néerlandaises concernées. Les participants ayant mené le projet SNOVE à terme seront invités à évaluer l'efficacité du projet, celui-ci étant prévu pour les deux années à venir. Les résultats du projet feront l'objet d'un rapport dont les conclusions pourraient servir de modèle et être appliquées dans le contexte plus large des organisations de l'ONU, relevant ainsi les normes dans cet important domaine.

PROCÈS POUR CRIMES DE GUERRE MENÉS DANS LA RÉGION

23 janvier 2012



Le Procureur Serge Brammertz salue l'arrestation de Radovan Stanković

Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie a salué l'arrestation de Radovan Stanković, en Bosnie-Herzégovine. « Nous constatons avec satisfaction que Radovan Stanković, initialement mis en accusation par le Tribunal puis renvoyé devant les autorités de Bosnie-Herzégovine qui l'ont déclaré coupable, a finalement été arrêté, quatre ans après son évasion de la prison de Foča. Le Bureau du Procureur a demandé à maintes reprises que Radovan Stanković soit arrêté. Dans notre dernier rapport au Conseil de sécurité de l'ONU, nous insistions sur l'importance de son arrestation, qui demeurerait un enjeu majeur pour la Bosnie-Herzégovine et les autres États de l'ex-Yougoslavie. L'arrestation de Radovan Stanković aujourd'hui est importante pour les victimes des crimes graves dont il a été reconnu coupable. J'espère que cette arrestation reflète un engagement plus énergique de

la part des autorités de Bosnie-Herzégovine pour traduire en justice les responsables des crimes graves perpétrés sur leur territoire au début des années 1990 », a-t-il déclaré.

Ancien membre des forces paramilitaires serbes, Radovan Stanković a été mis en accusation par le TPIY pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, notamment le viol, perpétrés à Foča, en Bosnie-Herzégovine, en 1992. Le Tribunal l'a renvoyé en Bosnie-Herzégovine en septembre 2005, en application de l'article 11 bis de son Règlement de procédure et de preuve. La Cour d'État de Bosnie-Herzégovine l'a déclaré coupable et condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement. Il s'est évadé de la prison de Foča en mai 2007.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JUDICIAIRES

25 janvier 2012



Le Programme de sensibilisation du TPIY fait dons de documents juridiques au Monténégro

Le Programme de sensibilisation du TPIY a fait don cette semaine d'un volume considérable de publications juridiques au Ministère de la justice du Monténégro, à la Bibliothèque centrale, au Bureau du Procureur suprême et à l'ONG Youth Initiative for Human Rights (YIHR). Organisé par le Programme de sensibilisation du Tribunal, ce don comprend des exemplaires des rapports judiciaires du TPIY, les Commonwealth Law Reports, l'Encyclopaedia of Modern Legal Systems et un certain nombre de publications de la Cour européenne des droits de l'homme.

Branka Lakočević, Ministre adjoint de la section judiciaire du Ministère de la justice du Monténégro a estimé que ce don était un exemple de bonne coopération entre le TPIY et le Monténégro. « Je souhaite exprimer toute ma gratitude pour ce don de

livres, qui contribuera grandement à la réforme du système judiciaire monténégrin, notamment en ce qui concerne la mise en application de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », a-t-elle déclaré.

« Les membres de YIHR sont très heureux d'avoir reçu un don aussi précieux et d'une telle ampleur. Toutes les institutions bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance pour ces livres, qui seront très utiles à leurs travaux quotidiens et à leur formation professionnelle. Les livres offerts à la Bibliothèque centrale de Cetinje seront mis à la disposition de tous les citoyens qui s'intéressent aux sujets couverts par ses ouvrages », a déclaré pour sa part Mme Edina Hasanaga Čobaj, directrice exécutive de YIHR.



EN SALLE D'AUDIENCE

31 janvier 2012



La Chambre de première instance accepte l'accord sur le plaider au procès de Jelena Rašić pour outrage au Tribunal

La Chambre de première instance a accepté, le 31 janvier, l'accord sur le plaider déposé conjointement par l'Accusation et la Défense dans le cadre du procès de Jelena Rašić pour outrage au Tribunal. L'accusée a plaidé coupable des cinq chefs retenus contre elle dans l'acte d'accusation.

Jelena Rašić exerçait les fonctions de commise à l'affaire dans l'équipe de la Défense de Milan Lukić, un Serbe de Bosnie condamné par la Chambre de première instance à la réclusion à perpétuité pour des crimes perpétrés dans la ville de Višegrad, en Bosnie orientale.

Jelena Rašić a plaidé coupable d'avoir délibérément et sciemment entravé le cours de la justice au Tribunal en amenant Zuhdija Tabaković, de Višegrad, à faire une fausse déclaration en contrepartie de la somme de 1 000 € comptants. Elle a également plaidé coupable d'avoir incité Zuhdija Tabaković à suborner deux témoins et à obtenir d'eux de faux témoignages. Zuhdija Tabaković a été reconnu coupable d'outrage au Tribunal et condamné à une peine de trois mois d'emprisonnement.

Une audience relative à la fixation de la peine aura lieu le mardi 7 février 2012

VISITES

31 janvier 2012



Le Tribunal accueille des représentants d'associations de Bosnie-Herzégovine aux Pays-Bas

Le Programme de sensibilisation du Tribunal a accueilli hier un groupe de représentants d'associations de Bosnie-Herzégovine aux Pays-Bas. Les visiteurs ont rencontré de hauts responsables du Tribunal et ont assisté à une audience dans le cadre du procès de Radovan Karadžić.

Parmi les visiteurs se trouvaient des réfugiés de Bosnie-Herzégovine ayant quitté leur pays en raison de la guerre de 1992-1995. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour mieux faire comprendre les travaux du Tribunal

aux personnes directement touchées par les crimes perpétrés en ex-Yougoslavie.

« En tant que survivants du génocide de Srebrenica, nous souhaitons vivement en savoir plus sur le procès Karadžić, ainsi que sur les autres procès relatifs à Srebrenica », a déclaré Fahrudin Alić, Président de l'Association des survivants du génocide de Srebrenica.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

31 janvier 2012



Première à La Haye du documentaire du Programme de sensibilisation du TPIY

Le 31 janvier, le documentaire long-métrage produit par le Programme de sensibilisation du TPIY et intitulé « Sexual Violence and the Triumph of Justice » a été diffusé pour la première fois hier (La Haye, Humanity House). Une centaine de personnes ont assisté à cet événement, notamment des représentants d'ambassade, des journalistes, des représentants d'ONG et de hauts responsables d'autres instances judiciaires de La Haye.

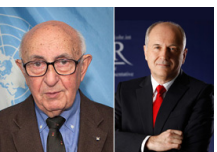
Le documentaire présente les enquêtes menées pour violences sexuelles en ex Yougoslavie et le rôle précurseur du Tribunal dans le jugement de ces crimes. Il comprend des entretiens avec des hauts responsables, anciennement ou actuellement en fonction au TPIY, ainsi que des récits de témoins et de sur-

vivants de violences sexuelles, qui ont courageusement déposé devant le Tribunal. La diffusion du documentaire a été suivie d'une table ronde. Les intervenants ont abordé des sujets comme les enjeux liés aux poursuites engagées pour des crimes de violence sexuelle, le rôle de la CPI dans la lutte continue contre l'impunité de ces crimes et les difficultés qui se présentent s'agissant d'obtenir les dépositions des témoins tout en leur apportant le soutien nécessaire.

Disponible en anglais et en bosnien/croate/ serbe (BCS), ce documentaire sera diffusé lors de manifestations spéciales organisées dans les pays de la région dans les semaines à venir.

VISITES

1 février 2012



Le Président et le Procureur rencontre Valentin Inzko

Le 1er février, le Président du TPIY et le Procureur ont rencontré Valentin Inzko, le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Au cours de sa rencontre avec le Président, le Haut Représentant a affirmé soutenir énergiquement les travaux que la Chambre spéciale chargée des crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo réalise avec ses compétences et sa composition actuelles. Le Président Meron a rappelé le rôle qu'il a personnellement joué dans l'établissement de la Chambre spéciale chargée des crimes de guerre, qui est devenue opérationnelle en 2005. Il a salué le rôle joué par la Chambre pour mettre un terme à l'impunité et s'est félicité des travaux qu'elle mène pour rendre justice et promouvoir l'État de droit en ex-Yougoslavie. Le Président

Meron a exprimé le ferme espoir que la Chambre continuera à juger des affaires de crimes de guerre graves tout en gardant ses compétences et sa composition actuelles.

Le Procureur et le Haut Représentant se sont entretenus, entre autres, au sujet des enjeux que soulèvent les poursuites engagées contre les auteurs de crimes de guerre perpétrés en Bosnie-Herzégovine. Le Procureur a saisi cette occasion pour remercier le Haut Représentant de l'assistance que son Bureau apporte au TPIY en Bosnie-Herzégovine pour que celui-ci mène à bien sa mission. « La Cour d'État et le parquet de Bosnie-Herzégovine ont encore besoin du soutien appuyé de la communauté internationale », a-t-il souligné.



CALENDRIER DES AUDIENCES : 6 FÉVRIER - 17 FÉVRIER

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes. Ce calendrier est sujet à des changements de dernière minute.

Lundi 6 février	Salle d'audience III	14:15 - 19:00	Tolimir	Procès
Mardi 7 février	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 - 19:00	Rašić	Audience consacrée à la fixation de la peine
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Tolimir	Procès
		14:30 - 16:00	Šešelj	Audience administrative
Mercredi 8 février	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Tolimir	Procès
Jeudi 9 février	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Tolimir	Procès
Vendredi 10 février	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	11:00 - 12:30	Popović <i>et al.</i>	Conférence de mise en état
Lundi 13 février	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 - 19:00	Haradinaj <i>et al.</i>	Procès
	Salle d'audience II	14:15 - 19:00	Tolimir	Procès
Mardi 14 février	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 - 19:00	Haradinaj <i>et al.</i>	Procès
	Salle d'audience II	14:15 - 19:00	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Tolimir	Procès
Mercredi 15 février	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 - 19:00	Haradinaj <i>et al.</i>	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Tolimir	Procès
Jeudi 16 février	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 - 19:00	Haradinaj <i>et al.</i>	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Tolimir	Procès
Vendredi 17 février	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Haradinaj <i>et al.</i>	Procès
		14:30 - 16:00	Hadžić	Conférence de mise en état

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.